

# Les fiches de FranceAgriMer

## Filières

### > Truffe

• Mise à jour > 9 février 2018



#### CHIFFRES-CLÉS

- 20 000 trufficulteurs et truffeurs estimés (45-50% n'ont pas le statut d'agriculteur)
- 6 000 adhérents à la Fédération française des trufficulteurs dont la moitié d'agriculteurs actifs
- 18 000 hectares sur 40 départements (8 000 ha sont plantés depuis moins de 10 ans, 10 000 ont entre 10 et 30 ans)
- 40 à 50 tonnes de production annuelle
- Entre 500 et 900 €/kg de prix de vente : un prix variable selon les saisons, les variétés, les quantités disponibles, la qualité du produit...
- 24 M € (estimation de la valeur de la production) ; CA estimé : 67.3 M €
- de 0,5 kg à 5 kg de rendement annuel/ha en phase de production
- 11 000 € (achat du terrain non compris) : montant de l'investissement/ha pour la plantation d'une par celle agricole
- 1 000 ha plantés en moyenne par an en région
- 40 % de la production est commercialisée sur les marchés de gros, 20% sur les marchés de détails (environ 100 marchés recensés) 30-40 % en direct (consommateurs, restaurateurs, métiers de bouches, pépiniéristes, courtiers...)
- 14 conserveurs de truffes produisent environ 15 tonnes de conserves pour un CA de 10 millions d'euros
- 30 courtiers environ
- 300 000 plants truffiers sont vendus en moyenne en France par 16 pépiniéristes agréés ; le contrôle des plants est réalisé par l'INRA et le CTIFL pour assurer aux producteurs de plants la commercialisation d'un matériel de qualité

#### QUATRE GRANDES RÉGIONS DE PRODUCTIONS

- le Centre Ouest (Poitou-Charentes et Centre),
- le Sud Ouest (Aquitaine, Midi-Pyrénées et Limousin),
- le Sud Est (Languedoc-Roussillon, Paca et Rhône-Alpes),
- le Centre Est (Bourgogne, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Lorraine et Auvergne)

#### LE MARCHÉ FRANÇAIS

- La commercialisation de la truffe à l'état frais est effectuée par des circuits directs ou indirects sur des marchés de détail spécialisés ou des marchés de gros hebdomadaires destinés aux professionnels (négo-ciants). Une partie de la production est mise en conserve (15 t environ par an).
- Le décret n° 2012-129 du 30 janvier 2012 détermine les exigences de qualité et d'étiquetage applicables aux truffes vendues à l'état frais et aux denrées alimentaires comportant de la truffe.

#### IMPORT-EXPORT

- Selon les données des Douanes françaises, les importations françaises de truffes (à l'état frais ou réfrigéré) ont représenté 59 500 kg en volume pour 12 millions d'euros en 2015.
- Les principaux fournisseurs de la France sont l'Espagne, avec une part de marché (PDM) volume de 69 %, l'Italie (PDM volume de 23 %), la Chine (3 %) et l'Australie (3 %).

#### à retenir

→ **production 42,6 t en 2014/15**

- 35 tonnes pour les truffes mélanosporum et brumale
  - 600 kg pour la truffe uncinatum,
  - 7 tonnes pour l'aestivum
- Environ 878 ha de plantations ont été répertoriés par les syndicats régionaux (plantations aidées) pour la campagne 2014/15



FranceAgriMer

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION  
12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)